



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **RASCALOU**
 Prénoms **Louis Henri Edouard**
 Grade **2^e**
 Corps **32^e BATAILLON DE CHASSEURS ALPES**
 N° { **6625** au Corps. — Cl. **1915**
 Matricule. { **100** au Recrutement **Annecy**
 Mort pour la France le **29 septembre 1915**
 à **Rois 31^e C^o de St Marie à Tignes**
 Genre de mort **tué par l'ennemi**
Disparu
 Né le **20 octobre 1895**
 à **St Paul** Département **H^e Savoie**
 Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon), }
 à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le **27 août 1921**
 par le Tribunal de **Chamonix les Bains**
 acte ou jugement transcrit le **22 septembre 1921**
 à **Saint-Paul (H^e Savoie)**
 N° du registre d'état civil

260-708-1922. [26434]



n° 50

RASCALOU Louis Henri Edouard
 frère de Emile (dit Milou), né chez
 sa tante Elisabeth GIRARD,
 domicilié au Chef-lieu, son père
 cocher de fiacre,

Lieu d'inhumation:
 département:
 commune:
 lieu:
 Tombe:

Transcription
 du jugement déclaratif
 N° 24

DÉCÈS
 de
Rascalou
 Louis Henri Edouard

En la signification à nous faite le 29 septembre mil neuf cent quinze. nous avons intégralement transcrit le jugement suivant. Audience du vingt cinq août mil neuf cent vingt un. Le Tribunal Civil de la première instance de Chamonix tenu en Chambre mil neuf cent vingt un, au Conseil où heure d'audience M. M. est décédé, Espinasse, Président Bachelard, juge suppléant, Devaux, juge suppléant, délégué par ordonnance de M. le Président de la Cour d'Appel de Chambéry du 27 juillet 1921 en présence de M. Garre Procureur de la République assistés de Serhand, Commiss. greffier a rendu le jugement suivant. Par ces motifs déclare constant le décès du soldat 41 de Rascalou Louis Henri Edouard, né à Saint-Paul le vingt et de octobre mil huit cent quinze fils de Jean Alphonse et de Blaise Marie Philomène, du 32^e Bataillon de Chasseurs alpins. Dressé le Mort pour la France à la date présumée mil neuf cent vingt un, du vingt neuf septembre heure mil neuf cent quinze, sur la déclaration de sa tante Marie à Tignes. Ordonne la transcription au présent sur des registres de décès de la commune de Saint-Paul et sa mention. Transcrit par _____ qui, lecture faite, ont signé avec Nous, Alex andre Delapont Maire de Saint-Paul Officier de l'Etat Civil le vingt septembre mil neuf cent vingt un Les Déclarants, L'Officier de l'Etat Civil, Delapont